

# Droite réelle

## 1 Majorant/minorant

**Définition 1.** Soit  $E$  un sous-ensemble de  $\mathbb{R}$ .

- On dit que  $E$  est majoré lorsqu'il existe un réel  $K$  vérifiant :  $\forall x \in E, x \leq K$ . On appelle  $K$  un majorant de  $E$ .
- On dit que  $E$  est minoré lorsqu'il existe un réel  $k$  vérifiant :  $\forall x \in E, k \leq x$ . On appelle  $k$  un minorant de  $E$ .
- On dit que  $E$  est borné s'il admet un minorant et un majorant.

*Exemples 1.*

1. Donner un majorant et un minorant de  $\left\{ \frac{1}{1+x^2}, x \in \mathbb{R} \right\}$ .
2. L'ensemble  $\left\{ \frac{n^2+1}{n+2}, n \in \mathbb{N} \right\}$  admet-il un majorant? minorant?

**Remarque.** Si  $E$  est un ensemble majoré, il admet une infinité de majorants. En effet, si  $K$  est un majorant de  $E$ , alors tout réel  $K'$  vérifiant  $K' \geq K$  est également un majorant de  $E$ .

**Proposition 1.**

Un sous-ensemble  $E$  de  $\mathbb{R}$  est borné si et seulement s'il existe  $K \in \mathbb{R}^+$  tel que

$$\forall x \in E, |x| \leq K.$$

**Définition 2.**

- Soit  $E$  un sous-ensemble majoré de  $\mathbb{R}$ , on appelle borne supérieure de  $E$ , noté  $\sup(E)$  le plus petit de tous les majorants de  $E$ .
- Soit  $E$  un sous-ensemble minoré de  $\mathbb{R}$ , on appelle borne inférieure de  $E$ , noté  $\inf(E)$  le plus grand de tous les minorants de  $E$ .

*Exemples 2.*

- |  |   |
|--|---|
| 1. Borne sup/inf de $]a, b]$ , $[a, b[$                                    | 3. Borne sup/inf de $\left\{ \frac{n+1}{n-1}, n > 1 \right\}$ . |
| 2. borne sup/inf de $\left\{ \frac{n-1}{n+1}, n \in \mathbb{N} \right\}$ . |   |

**Théorème 2** (admis).

Toute partie non-vide majorée (respectivement minorée) de  $\mathbb{R}$  admet une borne sup (respectivement une borne inf).

**Définition 3.**

- Soit  $E$  un sous-ensemble majoré de  $\mathbb{R}$ , on dit que  $E$  admet un maximum lorsque  $\sup(E) \in E$ . On note alors sa borne supérieure  $\max(E)$ .
- Soit  $E$  un sous-ensemble minoré de  $\mathbb{R}$ , on dit que  $E$  admet un minimum lorsque  $\inf(E) \in E$ . On note alors sa borne inférieure  $\min(E)$ .

 Lorsque l'on note  $\sup(E)$  ou  $\inf(E)$ , cela ne signifie pas que la borne sup/inf n'appartient pas à  $E$  !

*Exemple 3. Les ensembles de l'exemple précédent admettent-ils des min/max?*

**Théorème 3.**

Toute partie non-vide de  $\mathbb{N}$  admet un minimum.

**Théorème 4.**

Toute partie non vide majorée de  $\mathbb{N}$  admet un maximum et un minimum.

**Proposition 5.**

Toute partie finie non vide admet un minimum et un maximum.

## 2 Partie entière

**Définition 4.** Soit  $x \in \mathbb{R}$ , on appelle partie entière de  $x$ , notée  $\lfloor x \rfloor$ , le plus grand entier inférieur ou égal à  $x$ . Autrement dit  $\lfloor x \rfloor = \max\{n \in \mathbb{Z}, n \leq x\}$ .

*Exemples 4.*

$$1. \lfloor 1.3 \rfloor = 1 \quad | \quad 2. \lfloor -1.1 \rfloor = -2$$

**Proposition 6.**

Soit  $x \in \mathbb{R}$ , alors  $\lfloor x \rfloor$  est le seul entier vérifiant  $\lfloor x \rfloor \leq x < \lfloor x \rfloor + 1$ .

*Exemples 5.*

$$1. \text{ Montrer que pour tout } n \in \mathbb{Z}, \lfloor x+n \rfloor = \lfloor x \rfloor + n. \quad | \quad 2. \text{ Encadrer } \lfloor x \rfloor$$

**Définition 5.** Un sous-ensemble  $A$  de  $\mathbb{R}$  est dense dans  $A$  si et seulement si tout intervalle non vide ouvert  $I$  de  $\mathbb{R}$  intersecte  $A$ .

**Théorème 7.**

L'ensemble  $\mathbb{Q}$  est dense dans  $\mathbb{R}$ .

**Proposition 8.**

Tout réel est limite d'une suite de rationnels.

*Exemple 6.  $\mathbb{R} \setminus \mathbb{Q}$  est dense dans  $\mathbb{R}$ .*

**Définition 6.** Un sous-ensemble  $A$  d'un ensemble  $B$  est dit dense dans  $B$  si tout élément de  $B$  est la limite d'une suite à valeurs dans  $A$ .